

Accès aux études de santé

MAIEUTIQUE
MEDECINE
ODONTOLOGIE
PHARMACIE

Université Clermont Auvergne

UFR DE PHARMACIE

UFR DE MÉDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES

28 place Henri Dunant
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. : 04.73.17.79.00

UFR D'ODONTOLOGIE

2, rue de Braga
63100 Clermont-Ferrand

<https://medecine.uca.fr>

<https://pharmacie.uca.fr>

<https://odontologie.uca.fr>

Marion Bessadet
Damien Bouvier
Olivier Chavignon
Jean-Marc Garcier
Isabelle Ranchon-Cole

Responsables pédagogiques du PASS

Principes UCA pour la construction du PASS et des LAS

- Proposer **une diversité de choix aux étudiants** pour favoriser une diversité de profils
 - 7 mentions ou portail LAS en première année
 - 8 mineures en PASS
 - 10 mentions LAS en deuxième année, 12 mentions en 3eme année de licence
- **Construire le PASS et les LAS en miroir:**
 - Même nombre de crédits dans la mineure
 - Mêmes disciplines ou mentions concernées
- Attribuer aux mineures un nombre de crédits important : **18 crédits** (et 2 crédits préparation oral et présentation des métiers)
- Créer une base commune : **une mineure Santé identique pour PASS et LAS**
- Possibilité de candidater à **deux formations santé**
- Toutes les LAS permettent de candidater aux 4 filières MMOP

**Attention pas d'accès
Kiné
par le PASS ou les LAS**

Les voies d'accès et capacités d'accueil Parcoursup

8 mineures au choix
(donnant accès à 12 licences en L2)

PASS		
Majeure	Mineure	
Santé	Chimie	80
	Biologie	80
	Physique SPI	80
	Math	80
	Droit	80
	Eco-gestion	80
	Psycho	40
	Histoire Philo Lettres	40

560

7 LAS au choix
(donnant accès à 12 licences en L2)

LAS		
Majeure		Mineure
160	Biologie / Chimie	Santé
40	Math / Physique SPI	
40	Math / Chimie	
40	Droit	
40	Economie / Gestion	
40	Psychologie	
40	Histoire / philo / Lettres	

400

PASS - parcours accès spécifique santé

Majeure Santé

+

Mineure autre discipline

Mineure Santé 18 crédits

Enseignement Spécifiques MMOP 20 crédits

Anglais, préparation à l'oral, présentation
des métiers 4 crédits

1/3 18 crédits

8 mineures au choix

Modalités d'épreuves du 1^{er} groupe : MCCC du PASS et MCC de la mineure choisie

Condition de recevabilité : valider les 60 crédits en première session, 10 à la mineure santé et à chacun des blocs spécifiques (sauf si une seule candidature).



Des étudiants admis directement (*selon le choix du grand jury, maximum 50 %*)



Des étudiants admis à se présenter aux épreuves du second groupe : oraux

Aucun redoublement de PASS

LAS - Licences accès santé

Majeure Licence correspondante

+

Mineure santé

40 crédits

20 crédits

LAS 1

48 crédits

12 crédits

LAS 2

60 crédits

Pas de nouvelle mineure santé

LAS 3

Modalités d'épreuves du 1er groupe : MCCC de la mention de licence et de la mineure santé

Condition de recevabilité : 1 - valider les 60 crédits en première session

2 - valider la mineure santé sans compensation (avec la majeure)



Des étudiants admis directement (*selon le choix du grand jury, maximum 50 %*)



Des étudiants admis à se présenter aux épreuves du second groupe : 2 oraux de 10 min chacun

Capacités d'accueil MMOP

Répartition des places selon les voies d'accès 2024 et 2025

LAS 1	PASS	LAS 2	Passerelles
15 %	45 %	35 %	5 %

Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies

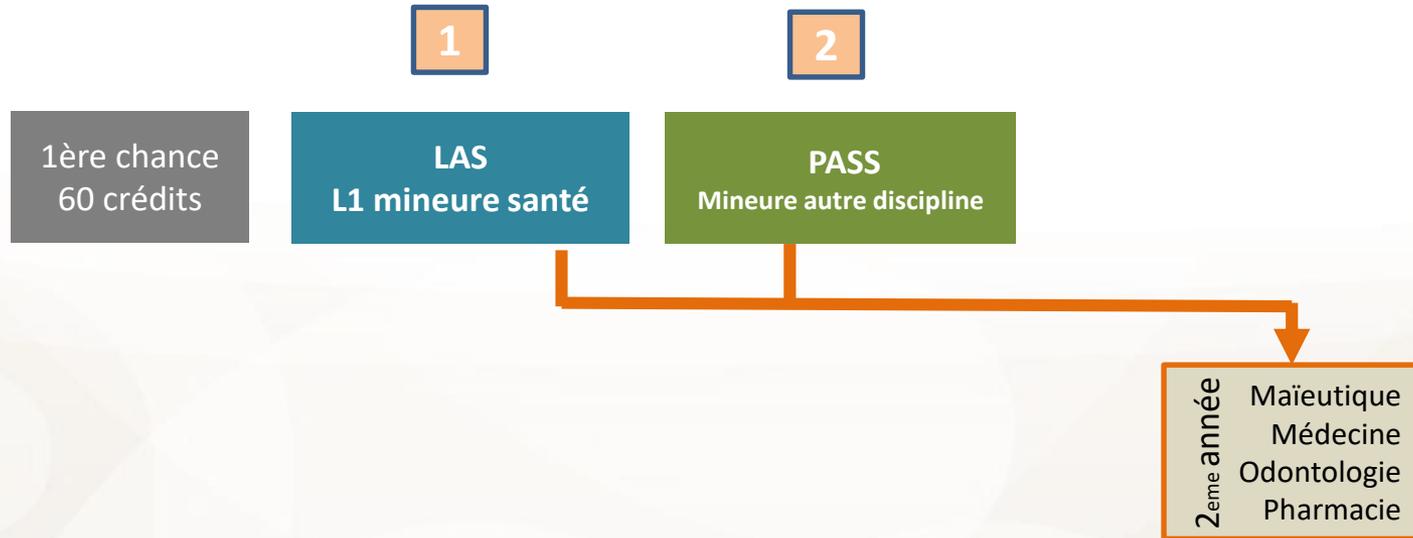
1

LAS
L1 mineure santé

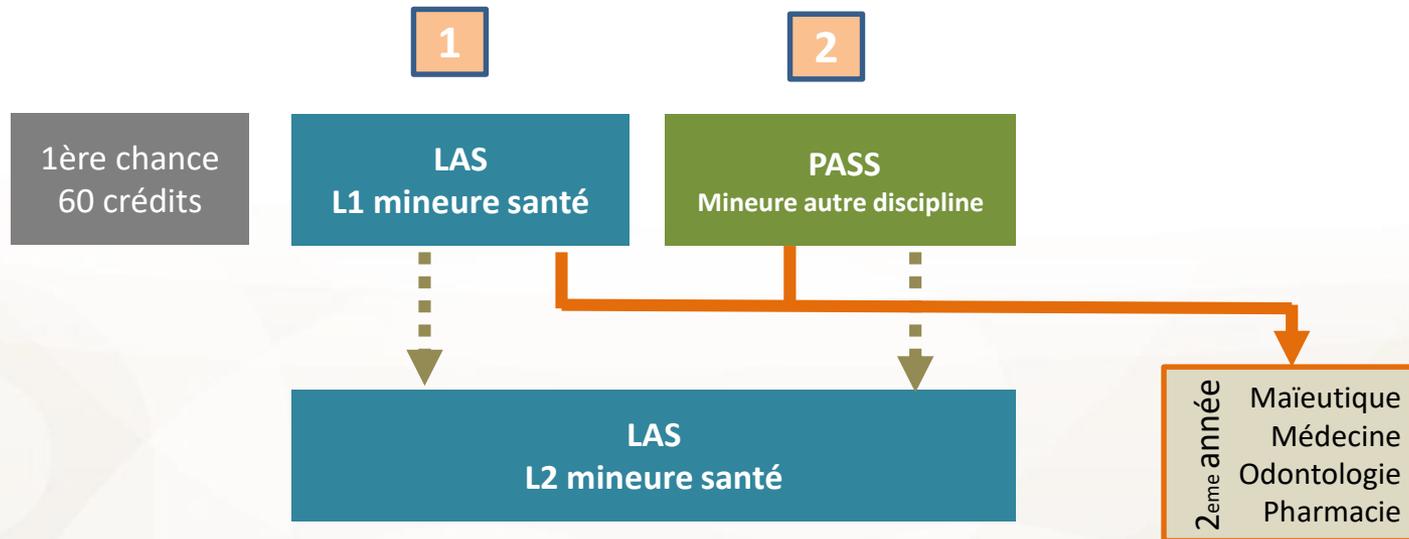
2

PASS
Mineure autre discipline

Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies



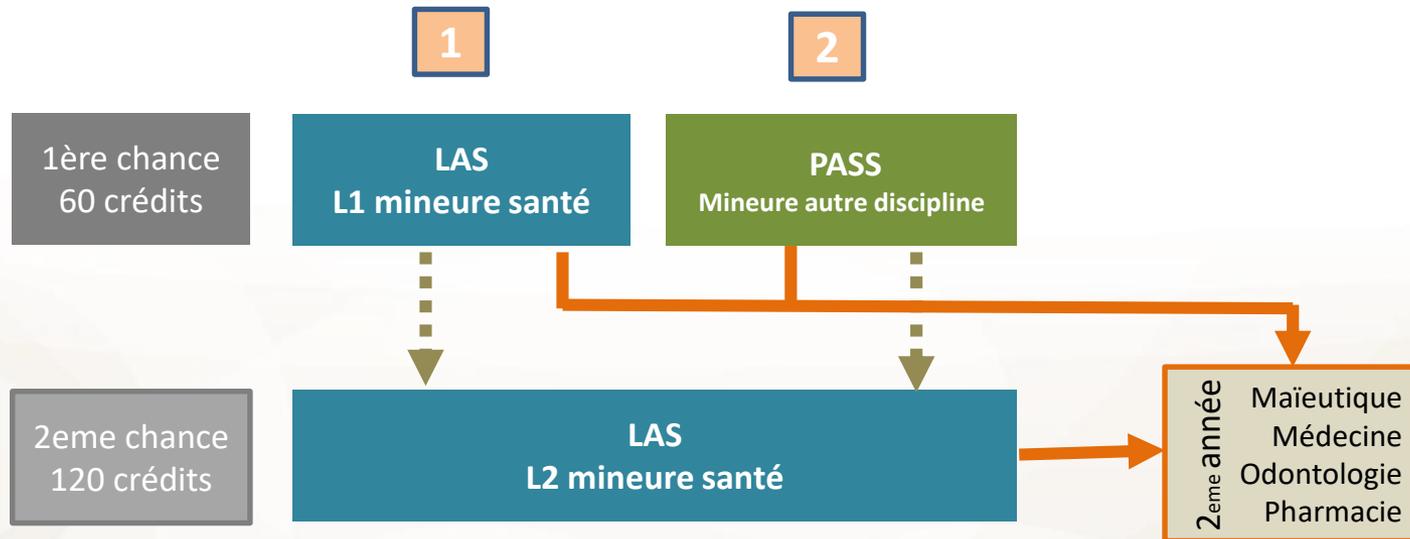
Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies



Deux chances
d'intégrer les
filères MMOP

Seconde candidature conditionnée par l'obtention de 60 crédits supplémentaires donc possible seulement si 120 crédits validés.

Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies

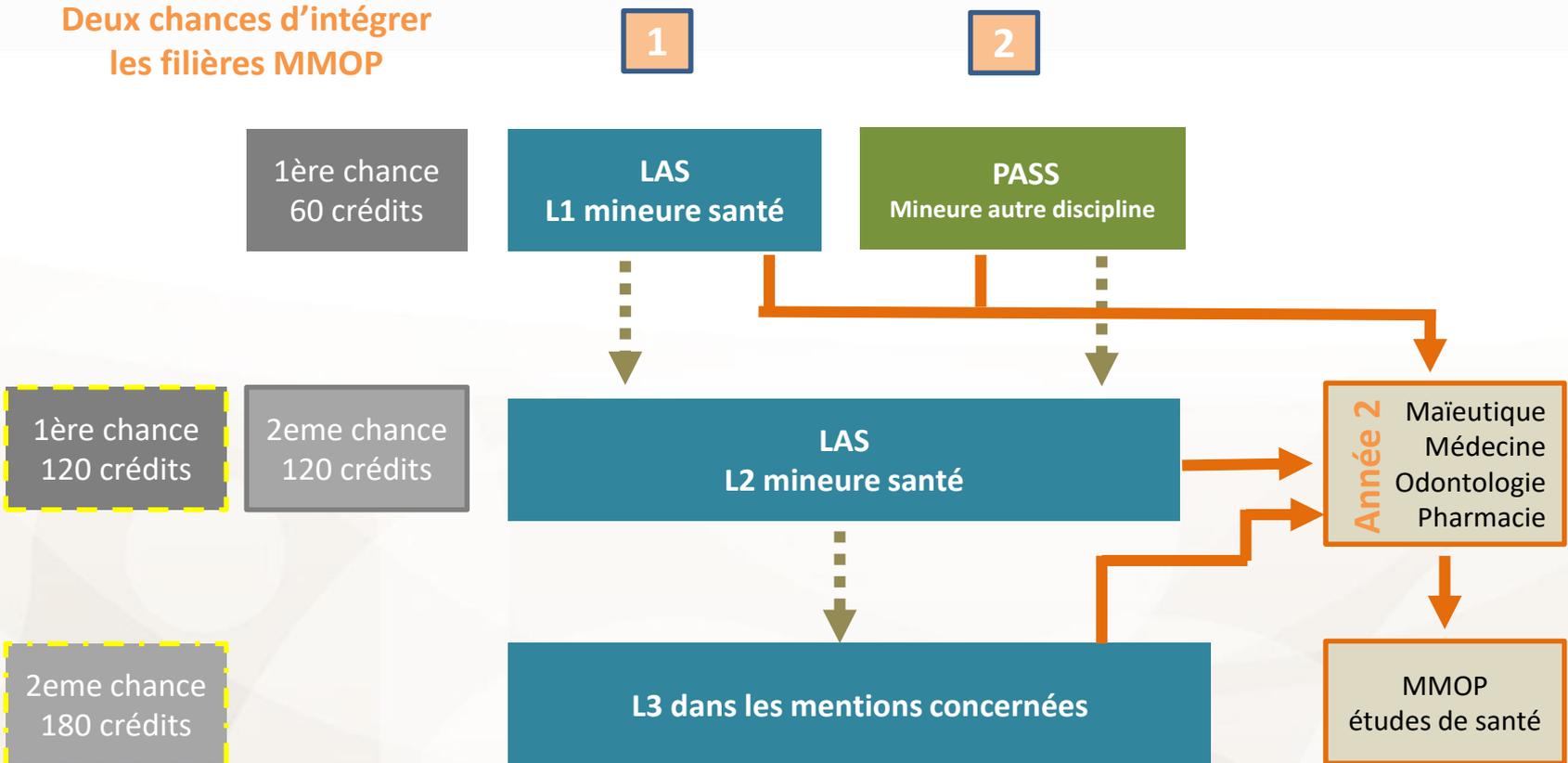


**Deux chances
d'intégrer les
filières MMOP**

Seconde candidature conditionnée par l'obtention de 60 crédits supplémentaires donc possible seulement si 120 crédits validés.

Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies

Deux chances d'intégrer
les filières MMOP



Pour le PASS : l'inscription vaut décompte d'une chance. Les PASS tentent leur 1^{ère} chance en PASS et leur 2^{ème} chance en LAS 2 ou LAS 3

Pour les LAS : une chance est décomptée si l'étudiant dépose sa candidature et si sa candidature est recevable.

Les LAS peuvent tenter leur 1^{ère} chance en LAS1, LAS2 (ou même L3) et leur 2^{ème} chance en LAS2 ou LAS 3.

Choisir la mineure du PASS ou une LAS selon ses appétences et ses compétences

Le choix de la mineure dans PASS ou le choix de la LAS est déterminant :

- Pour valider les 60 crédits du PASS (dont 18 crédits mineure)
- Pour la deuxième chance en cas d'échec à la première tentative par le PASS: **l'étudiant s'inscrit dans la LAS 2 correspondant à sa mineure dans le PASS**
- En LAS, évaluation sur la majeure
- Dans tous les cas pour le second projet d'études et projet professionnel.

Eviter les
choix par
défaut

Exemple :

Si vous souhaitez intégrer une formation de santé (choix 1) ou poursuivre dans un master de chimie (choix 2) vous pouvez choisir la LAS Bio-Chimie, la LAS Math-Chimie ou le PASS mineure chimie.

Si vous n'êtes pas pris en PASS mineure chimie, il est préférable de choisir une LAS Bio-chimie ou Math chimie plutôt que de choisir une autre mineure du PASS qui ne correspond pas à votre second projet d'études.